

l'école nationale d'administration et de magistrature de l'université Marien NGOUABI.

M. **KOUTIMA BANZOUZI (Jean Michel)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **KOUTIMA BANZOUZI (Jean Michel)**.